

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 8 février 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/02/08-1/06 B**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210208-lmc100000021702-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 09/02/2021

Réception Préfet : 09/02/2021

Publication RAAD : 09/02/2021

OBJET : Conventions et avenants concernant divers partenariats dans les domaines de l'animation et de la gestion des Espaces Naturels Sensibles départementaux.
Attribution d'une subvention à la Société de Chasse de Livry-sur-Seine pour l'accueil d'invités du Département lors des chasses sur l'Espace naturel sensible « Parc de Livry ».

La gestion et l'animation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux s'appuient sur différents partenariats encadrés par des conventions. Deux conventions relatives à l'occupation privative du domaine public à titre gratuit sont proposées, respectivement pour le secteur dit « Les Iles » situé dans l'ENS du Parc de Livry sur la Commune de Chartrettes et pour l'ENS le « marais d'Episy » situé sur la Commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

Il convient également de préciser le montant des aides attribuées aux associations animatrices des ENS par voie d'avenant à l'association « Le Lorient – Nature Vie et Environnement » et les associations « Chartrettes Nature et Environnement » et « Livry Environnement », « l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau », « le Club Connaître et Protéger la Nature », « l'Association pour la Valorisation des Espaces Naturels du Grand Voyeux », « la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux » et « le Groupement d'Apiculture de Bréviande Intercommunal ». Pour 2021, le montant total de ces partenariats s'élèverait à 15 420 €.

L'ensemble de ces dépenses est prélevé sur les recettes issues de la taxe d'aménagement dédiée aux ENS. Enfin, au titre des chasses organisées par le Département, la Société de chasse de Livry bénéficie d'une aide de 600 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017 relative à la politique ENS,

VU la délibération du Conseil départemental relative à la convention entre le Département et la Société de Chasse de Livry, relative à l'exercice du droit de chasse sur l'Espace naturel sensible du Parc de Livry,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant total de 600 € à la Société de Chasse de Livry-sur-Seine, comme désigné en annexe à la présente délibération.

Article 2 : de prélever ces crédits sur l'action « Environnement et développement durable », Opération « DEEA - Subventions animations environnement (DF21) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne